Les banques publiques et la transition écologique Des propositions pour un régime progressiste de l'euro

Robert Guttmann, Hofstra University, New York State

Dominique Plihon et Sandra Rigot, ACT, Université Sorbonne Paris Nord, Chaire Energie et Prospérité

Michel Cardona, I4CE

Etienne Espagne, AFD

Chaire Energie et Prospérité

Séminaire du 13 novembre 2026

Institut Louis Bachelier

Déroulement du séminaire

Deux présentations liminaires :

1/ Le rôle stratégique des banques publiques pour la transition écologique et sociale – Dominique Plihon et Sandra Rigot, Université Sorbonne Paris Nord, Chaire Energie et Prospérité

2/ A progressive euro regime - Robert Guttmann, Hofstra University, Université Sorbonne Paris Nord

Deux discutants :

- Michel Cardona - I4CE
- Etienne Espagne - AFD

Rôle stratégique des banques publiques pour la transition écologique et sociale dans l'UE

A/ Constats de départ

- Déficit du financement des investissements verts
- Limites de l'intermédiation bancaire privée face au défi climatique

B/ Renforcer le rôle des banques publiques

- Spécificité des banques publiques (BP)
- Obstacles rencontrés par les banques publiques
- Développer la création monétaire par les banques publiques
- Créer un réseau européen des banques publiques en relation avec la BCE

Constat de départ I
Les financements verts sont déficitaires

- Malgré les efforts déployés pour développer les financements verts, il existe un déficit de financement des investissements verts dans l'UE (Rapport Pisani & Mahfouz, 2023)
- Selon les estimations de la Commission européenne, ce déficit s'élève à 2,5 trillions €, ce qui devra être comblé par les acteurs financiers publics et privés
- C'est pourquoi le financement des investissements verts a été érigé en pilier central de la transition vers l'objectif de neutralité carbone

Constat de départ II : les obstacles aux financements verts par le système financier

- Le déficit des financements verts s'explique par les limites de la finance de marché face à la nature des investissements verts : i/ horizon long (Tragédie des horizons) et ii/ taille importante des investissements à réaliser; iii/ spécificité des risques climatiques (Green Swan, 2020): importance des risques juridiques; risques de nature systémique; incertitude des rendements, et des décisions politiques.
- Le rôle stratégique des banques publiques (BP) est i/ de pallier les limites de la finance de marché face aux défis posés par la crise climatique, et ii/ d'accroitre les capacités de financement publiques dans un contexte d'endettement public élevé
- Mais l'orthodoxie financière, d'inspiration néolibérale, réduit la capacité des BP à remplir pleinement leur fonction d'intermédiation publique
- => Les BP doivent respecter les critères et standards de marché
- => Les BP se comportent principalement comme des fonds d'investissement, et non comme des banques dotées du pouvoir de création monétaire
- Leur capacité de financement dépend trop exclusivemet de leurs émissions sur les marchés

Renforcer le rôle des banques publiques Profiter de leurs spécificités

- Les Institutions financières publiques (IFP) et les BP ont deux caractéristiques majeures : i/ sont sous contrôle public; et ii/ sont investies de missions par les autorités publiques (Plihon, Rigot, 2017)
- Les IFP ont la capacité de financer des investissements de long terme, de grande dimension et qui génèrent de fortes externalités (Mazzucato, 2015)
- Selon Griffith-Jones (2013, 2020), les BP ont une double fonction : rôle anti-cyclique à court terme (crises), et instrument institutionnel pour accompagner les politiques publiques structurelles à long terme (transition)

Renforcer les capacités de financement des BP
Rôle essentiel de la création monétaire par les BP

- Il est important de lever les obstacles au pouvoir de création monétaire des BP, ce qui leur permettrait de ne pas dépendre de leurs ressources financières préalables, obtenues sur les marchés, pour financer les investissements verts
- Ce pouvoir de création monétaire des BP est tributaire des modalités de leur refinancement auprès de la BCE
- Le TFE (article 123) autorise le refinancement des BP auprès de la BCE, mais à condition de respecter les standards du marché => contradiction !
- Les BP doivent pouvoir se refinancer à la BCE à des conditions hors marché => mise en œuvre de la politique monétaire non conventionnelle déjà appliquée après les crises financière (2007) et sanitaire (2020)

  (notamment les TLTRO, opérations de refinancement ciblées à plus long terme)

Mise en place d'un pôle public bancaire européen

- Un grand nombre d'investissements verts ont une dimension pan-européenne (infrastructures, ENR, mobilité, électrification, …)
- => des cofinancements entre les BP nationales sont nécessaires pour compléter les financements multilatéraux de la Banque européenne d'investissement (BEI)
- => mise en réseau des BP européennes pour développer les coopérations => amorce d'un pôle public bancaire européen
- => relations étroites entre ce réseau des BP et la BCE